

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association VAUNAGE SPORTS ET LOISIRS

du vendredi 3 Septembre 2021
au Panoramique à CALVISSON

Adhérents licenciés 2020-2021 : 92 présents: 59, absents excusés : 17
Le quorum est atteint.

Ordre du jour:

Intervention du président :

- Rappel des activités et séjours du 1er semestre 2021
- Présentation du programme pour le 2ème semestre 2021
- Journée des associations à Calvisson
- COVID-19
- Des nouvelles du CODERS et de la FFRS
- Montant de la cotisation remise
- Déduction fiscale

- Intervention du responsable administratif

- Renouvellement des licences
- Les animateurs
- La formation
- Assurance FFRS
- Organisation FFRS
- Répartition cotisation
- Site VSL
- Consignes et conseils rando

- Intervention du trésorier

- Point sur la trésorerie au 31 juillet 2021
- Election à main levée des vérificateurs aux comptes

- Parole aux animateurs
- Questions diverses
- Pot de l'amitié

Intervention du Président:

Bienvenue à toutes et tous pour notre A.G.O. et plus particulièrement aux nouvelles adhérentes .

Un grand merci à tous d'être venus une nouvelle fois en grand nombre.

Le président rappelle que les activités ont été réduites du fait de la pandémie. Toutefois, grâce au respect des gestes barrière et de l'arrivée de la vaccination, l'avenir peut s'envisager avec optimisme.

Cependant il faudra continuer à rester vigilants. A ce sujet, il invite les non vaccinés à se faire connaître afin que chacun puisse prendre ses dispositions notamment à l'occasion des covoiturages.

C'est en se respectant mutuellement que nous pouvons espérer une vie en club en bonne harmonie et en sécurité.

Point sur les licenciés qui quittent le club et sur l'arrivée des nouveaux :

7 départs 3 arrivées.

88 Adhérents au 3 septembre 2021

Rappel des activités et séjours du 1er semestre 2021 :

Randonnées :

Le mardi: 5

Le vendredi: 7

Marche nordique:

Chaque jeudi sauf empêchement climatique

VTT-VTC

sorties : 2

Séjour Montclar annulé cause COVID

Séjour à Savines le lac structure VTF, du 6 au 13 juin 2021 (28 Participants).

SORTIE JUIN

Journée plage à La Grande Motte « La Boca » 29 participants.

Présentation du programme pour le 2ème semestre 2021

- Programme avec 26 randonnées prévues

le Vendredi : (8 niv1) (4niv1+) le Mardi (1niv1) (2niv1+) (9niv2) (2niv2+)

5 sorties vélo dont sortie CODERS mardi 5 octobre 2021

- Séjour CARQUEIRANNE du 6 au 9 octobre 2021

- Marche Nordique CODERS lundi 11 octobre 2021

- Journée pétanque au boulodrome de CALVISSON le vendredi 15 octobre 2021.

Au repas : Fédeua

- journée CODERS à Méjannes le Clap :

Mardi 9 Novembre 2021

- journée Karting à Brissac mercredi 17 novembre 2021

- Repas de fin d'année au moulin GAZAY vendredi 17 décembre 2021, avec animation DJ 40,00€

Séjours programmés en 2022

Janvier 2022 à Montclar au domaine de l'Adoux, au cœur de la Vallée Blanche dans les Alpes du Sud, structure Cap France au tarif de 565€ pour 6 jours, 5 nuits. Tarif 2020

Hébergement, restauration, matériel et accompagnateur, taxe de séjour compris, assurance annulation avec option COVID comprise

<https://www.domainedeladoux.fr>

Séjours printemps 2022

Report sortie découverte de la Drôme proposée par Danièle Dromard en mai.

Proposition 2 jours 1 nuit 140€. Possibilité pour ceux qui le souhaiteraient de prolonger d'une nuit 230€ (à chacun de s'arranger pour le covoiturage). Tarif 2020

Journée des associations à Calvisson

Nous ne participerons pas cette année décision du Conseil d'Administration .

COVID-19

Pas d'obligation lors de l'inscription de présenter un pass-sanitaire. Les inscriptions sont libres

	comité départemental de la retraite sportive du Gard	
PASS SANITAIRE AU SEIN DES CLUBS FFRS		
Directives sanitaires applicables au 9 août 2021		
A partir du 1er septembre 2021		
Non obligatoire	Pour l'inscription dans les clubs	
Obligatoire et avec contrôle	Activités en salle Etablissements recevant du public Activités soumises à autorisation préfectorale (journée inter-clubs- marche nordique- cyclo)	
Non obligatoire non contrôlé	Activités extérieures = rando, marche nordique, activité cyclisme etc.	

Consignes spécifiques à la fédération

Concernant le mode de transport pour se rendre sur le lieu de pratique

Il est important de respecter la plus grande distance possible entre les passagers ou groupes de passagers voyageant ensemble.

- Conseiller l'utilisation des transports actifs (marche à pied ou vélo) ou du véhicule personnel,
- Déconseiller le covoiturage sauf pour les adhérents vivant sous le même toit ou pour deux personnes : le conducteur et une personne assise à l'arrière ; aucun passager n'est autorisé à s'asseoir à côté du conducteur.

Lors des pratiques d'activités physiques et concernant les distanciations sociales minimales

- **Une distance de 2 m est conseillée entre chaque pratiquant.** Cette distance est à augmenter en fonction de l'activité (pratique intensive, vitesse...).



Le port du masque est obligatoire dans les établissements autorisés à accueillir du public. Cependant, il est conseillé de l'avoir à portée de main dans le cas où la distanciation sociale minimale ne pourrait être respectée (nécessité de se rapprocher ou de porter secours à quelqu'un).

Demandes aux pratiquants

- Se laver les mains avant, pendant et après la pratique, avec du gel hydro-alcoolique ou du savon (essuie-mains personnel et jetable),
- Éviter tous contacts physiques et crachat,
- Pour les marcheurs de front ou en cas de croisement, prévoir au minimum 2 m,
- Éviter d'essuyer la transpiration à main nue et utiliser une serviette personnelle, un bandeau éponge au niveau du front et éventuellement au niveau du poignet,
- Ne pas échanger de denrées, de boissons ni de matériel.

Matériel obligatoire à fournir par les participants

- Masque,
- Gel hydro-alcoolique,
- Serviette personnelle, bandeau éponge,
- Mouchoirs jetables et/ou papier absorbant,
- Collations et boissons personnelles.

INFOS DU CORERS

Initialement projet de cartes cadeaux attribuées à chaque club en proportion du nombre d'adhérents

Maintenant 1 Polo attribué à chaque animateur

Possibilité octroyée aux adhérents pour l'achat au prix de 12,50€ avec le logo CORERS Occitanie.

INFOS du CODERS

Il y a 2 ans le club des Costières a lancé un appel à candidature pour le poste de président .

Aucun adhérent ne s'est manifesté ce qui a entraîné la dissolution du club.

Reprise des activités et des animateurs par le club Olympe

Reddition des comptes au profit du CODERS

MONTANT COTISATION REMISEE

Du fait de cette pandémie et par conséquent du nombre réduit d'activités effectuées, chaque structure (FFRS, CODERS, Club) a consenti des réductions sur la cotisation 2021/2022 pour les adhérents en septembre 2020

Le CORERS se distingue par l'octroi gratuit d'un polo aux animateurs

DEDUCTION FISCALE

L'article 200 du CGI autorise la déduction des cotisations versées à une association. Assimilation à un don ouvrant droit à une réduction d'impôts.

Ce règlement doit être justifié à l'aide de la présentation d'une attestation selon formulaire prévu par les impôts.

VSL la délivrera seulement si votre centre des impôts en exige la production

Licence :

Délivrée lors de l'adhésion ou renouvellement d'adhésion au club V.S.L. après remise des documents et du règlement de la cotisation. (40€)

Se connecter au site de la FFRS: <http://www.ffrs-retraite-sportive.org>

Onglet « Espace adhérents »

Cliquer sur « Accès licence FFRS »

Identifiant et mot de passe indiqués sur la carte de licence

Détail de la garantie indemnisation des dommages corporels sur la lettre-carte licence.

Liste des animateurs détenteurs d'un brevet fédéral :

Randonnée pédestre:	Marche nordique:	Vélo VTC:
BASTARD Jean-Paul	DURAND Marie	BIEGUN Jean-Max
CHIARADIA Alain		
CHIARADIA Dominique		
DAYNAC Robert		
DURAND Marie		
GUINET Jean-Claude		
GUIRAUDOU Jean		
MONNERET Joël		
PIVIDAL Marie-José		
PIVIDAL Vincent		

Point sur la Formation :

7 animateurs doivent renouveler leur PSC1 cette année (Jean-Paul Bastard, Alain et Dominique Chiaradia, Jean-Claude Guinet, Marie Durand, Marie-José et Vincent Pividal).

Jean-Marie Manzanares doit finaliser sa formation d'animateur Rando M2 du 10 au 15 octobre.

Marie-Odile Marguerite va renouveler son PSC1 afin de pouvoir animer des randonnées du vendredi.

Christian Letellier a cessé d'animer les randos. Jean Guiraudou et Joël Monneret arrêteront début 2022

Assurances FFRS :

Propose un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer (contrat géré par Gras Savoye)

La garantie Indemnisation des dommages corporels est incluse dans le prix de la licence.

Assurances optionnelles:

MSC I.A. PLUS dont le coût 5 €22 permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires. (voir notice disponible sur le site de la FFRS)

** Procédure en cas d'accident:

Il appartient à la victime de procéder à la déclaration dans un délai maximum de 5 jours en complétant le formulaire de déclaration d'accident et en l'adressant à Gras Savoye.

Document disponible sur le site de la FFRS.

Pour information: chaque animateur doit être en possession d'un formulaire.

Organisation de la FFRS :

- . 39 ans d'existence,
- 71 000 licenciés dont 70 % de femmes,
- 67 ans de moyenne d'âge
- 61 activités habilitées,
- 6 000 animateurs et instructeurs bénévoles,.
- 7 Comités régionaux, CORERS
- 53 Comités départementaux, CODERS
- 445 clubs ou sections locales affiliés

Le CORERS Occitanie assure la formation, le développement au plan régional

Le CODERS 30 est le représentant de la Fédération au plan local

Il assure:

Relations avec les clubs

Développement des activités sportives

Recensement des besoins de formation

Suivi des animateurs

le CODERS 30, présidé par Alain MARTINON, représente: 9 clubs, 2259 licenciés en 2021 (2916 en 2020) et 205 animateurs (212 en 2020) disposant d'un brevet fédéral.

Adhésion / licence: répartition

Licence FFRS (01/09/2020)	20.00 €
CORERS	3.00 €
CODERS 30	4.50 €
Club VSL	12.50 €

Prix global saison 2020/2021 40.00 €

Prix inchangés depuis de nombreuses années.

En raison de la pandémie qui a privé les adhérents de leur activité, la FFRS reverse aux clubs 2€ par adhérent et 5€ par animateur, le Coders 3€ (dont 1€50 actifs répartis suite à cessation club Costières), VSL déduit 2€ par adhérent et 5€ par animateur.

La cotisation 2021-2022 reste inchangée pour le nouvel adhérent 40€

Pour le renouvellement adhérent : 33€

Pour le renouvellement animateur : 27€

Site du club:

<http://vsl-vaunage.fr/index.php?lang=fr>

Quelques thèmes principaux:

- Administration: les statuts, le règlement intérieur, mot du président,
- Les activités: le programme du semestre, le détail des randonnées
- Bibliothèque: photos prises lors des activités,
- liens : (météo, cartographie, la FFRS,CODERS...)
- les séjours

IMPORTANT

En cas de modification, ou annulation d'une randonnée, l'animateur portera l'information sur le site.
Pensez à consulter le site la veille

Consignes & Conseils :

Les randonnées se font à la journée (prévoir collation) le départ du parking Plaisance rue du 8 mai 1945 à Calvisson

VIII – Les randonneurs pédestres, pratiquants de la marche nordique et cyclistes

Equipement :

Les randonneurs pédestres sont équipés du matériel nécessaire pour la randonnée (chaussures de marche adaptées à la randonnée pédestre, vêtements chauds et de pluie, boissons, sac à dos, alimentation énergétique, repas chaud ou froid etc...) et d'une trousse « de premiers secours ».

Les pratiquants à la marche nordique sont équipés de bâtons de marche nordique, de chaussures et une tenue adaptée aux conditions atmosphériques permettant une liberté de mouvement, un sac à dos de taille moyenne permettant de transporter une bouteille d'eau.

Les randonneurs cyclistes sont équipés du matériel nécessaire pour la pratique du vélo (vélo en bon état, matériel de réparation pour crevaisons etc...) ; **le port du casque est obligatoire.**

Ils ont obligatoirement avec eux une pièce d'identité, leur licence F.F.R.S., leur carte vitale et le passeport santé.

Les règles à suivre :

Ils se conforment aux instructions, aux consignes et aux règles de sécurité qui leur sont données par les animateurs.

Point sur la trésorerie du club

A la date du 28 août 2021, solde créditeur 1148.78€

Nous avons clôturé notre compte à la Banque postale au profit du Crédit agricole de Calvisson.

Motif : les frais de tenue de compte au CA sont de 3.20€/mois ceux de la poste étaient à 5€ et sont passés à 8.33€ en mars et 9.80€ en avril 2021. La Banque Postale nous a facturé les frais de clôture de compte à 87,48€

En décembre 2020, le Conseil Départemental nous a versé une subvention supplémentaire de 100€

En février la FFRS a versé 55€ (plan de relance) et 184€ (2€/Adhérent et 5€/animateur)

En mai 2021 subvention du Conseil Départemental 250€

Nous sommes en attente de de la subvention de la Mairie de Calvisson.

Festivités :

-Journée pétanque : les lots sont déjà achetés, dépense à prévoir : Apéro

-Soirée Moulin Gazay : les 300€ d'arrhes sont reportés ainsi que les 90€ du DJ

Vérificateurs aux comptes

Election, à main levée, des vérificateurs aux comptes conformément au règlement intérieur.

Norbert QUEROL

Jacques GEMIN

ELUS A L'UNANIMITE

TROMBINOSCOPE

Son but : Connaître et reconnaître – ne sera pas mis en ligne sur le site – seulement adressé aux adhérents par mail – Si la photo ne convient pas, en fournir une au secrétariat. Sera adressé aux adhérents dès sa mise à jour.

En conclusion le président remercie l'ensemble des participants à cette AG, ce qui démontre, une fois de plus, leur intérêt pour la vie du club au travers des activités proposées et du lien social qui en découle.

Le SPORT gage de Santé pour les Séniors

- <https://www.youtube.com/watch?v=TSJeeA4KXi0>

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie une nouvelle fois l'engagement de l'ensemble des adhérents et particulièrement toutes celles et tous ceux qui concourent à faire vivre notre club

La séance est levée à 19H et s'achève avec un pot de l'amitié offert par le restaurant « le Panoramique »

Fait à CALVISSON le 6 septembre 2021

Le Président

Jean Paul Bastard

La secrétaire

Dominique Chiaradia